



## TABLEAU E

## ARTICLE XXIV—CLASSES DE PASSAGE

CHEMIN DE FER R.-U. et Europe continentale	1 <sup>re</sup> 2 <sup>e</sup>		MER (Transatlan- tiques)		Touriste	MER Royaume-Uni et Afrique occidentale		AVION transatlantiques et services ouest- africains	
	A	B	A	B		1 <sup>re</sup> Cabine	A	B	1 <sup>re</sup> Économique
Major, ou rang inférieur ou équivalent	A	B	A	B	C	A	B	B	A
S.O. 1 ou équivalent	B	A	B	A	C	A	B	B	A
S.O. 2 ou rang inférieur ou équivalent	B	A	C	B	A	A	B	B	A

NOTE: La classe du passage doit être, autant que possible, choisie dans l'ordre indiqué par A, B ou C.

Accord intérimaire de Commerce entre le Canada et les  
ÉTATS-UNIS d'Amérique dans le cadre de l'Accord gé-  
néral sur les tarifs douaniers et le commerce

Signé à Genève le 7 mars 1962

En vigueur le 7 mars 1962

ROUSSE DUBAMEL, S.A.S.  
Queen's Printer and  
Controller of Stationery

Ottawa, 1962

ROUSSE DUBAMEL, S.A.S.  
Imprimeur de la Reine et  
Contrôleur de la Papeterie

Re. N° 21 423